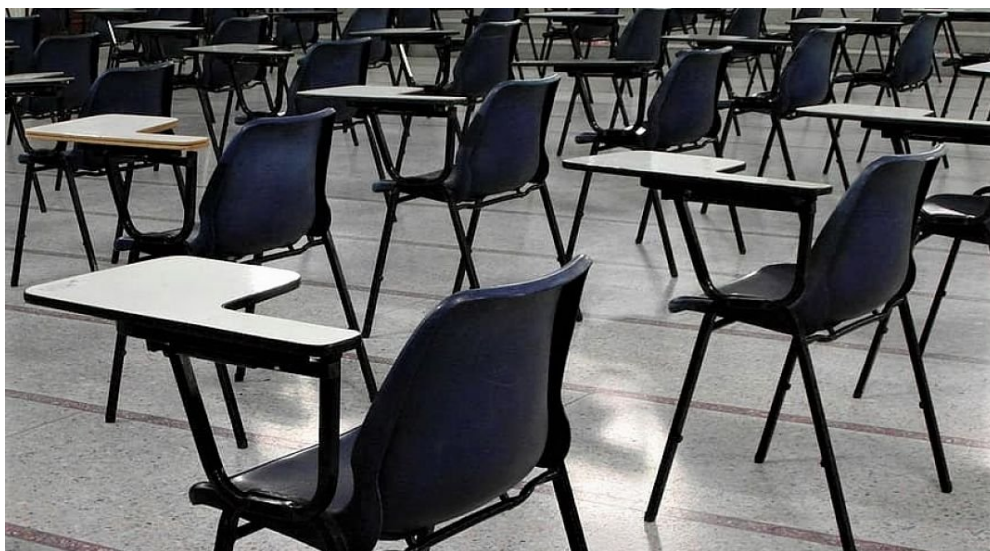


Bac 2021 : J-M Blanquer explique pourquoi les élèves du Cned en classe...

#coronavirusBac 2021 : J-M Blanquer explique pourquoi les élèves du Cned en classe réglementée passeront les évaluations communes

Alors que le ~~Snes-FSU~~ demande au ministre de l'Éducation nationale que les élèves du ~~Cned~~ en classe réglementée soient évalués, comme les élèves du public, par le contrôle continu aux évaluations communes (EC) du baccalauréat 2021, Jean-Michel Blanquer explique, le 9 mars 2021 à l'Assemblée nationale, que les EC "correspondent à des travaux faits à la maison dans des conditions différentes du public et du privé sous contrat. C'est pour cela qu'on ne modifie pas ce qui était prévu avec, donc, des épreuves terminales". Et d'assurer que "le but est de ne léser personne".



Les élèves du Cned réglementé devront passer les épreuves communes du baccalauréat Pkist

Si, à l'instar des élèves du public et du privé sous contrat, les élèves inscrits au ~~Cned~~ en classe réglementée (1) seront évalués par le contrôle continu aux épreuves de spécialité ([lire sur AEF info](#)), en revanche, ils devront passer des ~~EC~~ en juin alors que, pour le public et

le privé sous contrat, ces évaluations ont aussi été remplacées par le contrôle continu ([lire sur AEF info](#)).

Dans une [lettre](#) à Jean-Michel Blanquer du 4 mars 2021, le ~~Snes-FSU~~ juge la situation "difficilement compréhensible, alors que la logique conduirait à ce que leur traitement soit similaire" au public. Le syndicat demande au ministre de l'Éducation nationale, "au nom du principe d'égalité de traitement, de reconsidérer la situation afin que ces lycéens inscrits au Cned en classe complète réglementée puissent passer leur bac selon les modalités qui s'appliquent actuellement aux établissements publics."

ne pas penser que "le contrôle continu est mieux que les épreuves terminales"

Interrogé sur le sujet lors de son audition par la commission éducation de l'Assemblée nationale, le 9 mars 2021, Jean-Michel Blanquer assure que "le but est de ne léser personne". Et de justifier la situation ainsi : "Concernant les épreuves de spécialité, les élèves du Cned réglementé ont la même transformation que ceux du public et du privé sous contrat car les évaluations qu'ils ont passées sont des évaluations dont la notation est garantie par le système du Cned réglementé".

En revanche, les évaluations communes "correspondent à des travaux faits à la maison dans des conditions différentes du public et du sous contrat. C'est pour cela qu'on ne modifie pas ce qui était prévu avec, donc, des épreuves terminales".

Plus largement, Jean-Michel Blanquer estime qu' "il ne faut pas que s'inscrive dans les esprits que le contrôle continu est mieux que les épreuves terminales. Néanmoins, j'entends qu'il puisse y avoir des inquiétudes face à la situation, que certains ont pu perdre du temps de cours, etc. Mais nous avons fait des aménagements des épreuves ([lire sur AEF info](#)), et la bienveillance vaut pour tous".

(1) Selon le Cned, la définition d'une classe complète règlementée est la suivante : "Elle ouvre droit à délivrance d'un certificat de scolarité, de relevés de notes (ou livret de compétences en primaire) et d'un avis d'orientation en fin d'année scolaire. Elle requiert assiduité. Elle

permet de s'inscrire en candidat scolaire aux examens du brevet national des collèges et du baccalauréat et, pour les élèves de nationalité française, de présenter une demande de bourse".